



24-06-159 - Arrêté Municipal Temporaire
Réglementant le stationnement et la circulation – Rue des Saules
Villeneuve en Retz
Lors de sondages géotechniques

Le Maire de la ville de Villeneuve en Retz

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-5 et L 2213-1 et suivants

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L 110-1 et suivants, R 411-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5,

Vu la pétition présentée par [INFRANEO](#), sise [01 rue du Tertre](#), 44470 [CARQUEFOU](#)

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation rue des Saules commune de Villeneuve en Retz, afin de permettre à l'entreprise nommée ci-dessus, de procéder à des sondages géotechniques le 17/06/2024.

ARRETE

ARTICLE 1 *Rue des Saules, le 17/06/2024.*

Le stationnement et la circulation seront réglementés afin de permettre la réalisation de travaux nécessitant des restrictions de circulation modifiant la configuration des routes.

- La circulation et le stationnement seront **INTERDITS** au droit du chantier,
- Une déviation sera mise en place, via la rue de La Grande Charreau.
- En cas de dégradation la remise en état sera à la charge de l'entreprise.

ARTICLE 2 La fourniture, la pose et la dépose ainsi que la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par le pétitionnaire.

ARTICLE 3 Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis auprès du Tribunal compétent.

ARTICLE 4 Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve en Retz et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

ARTICLE 5 Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, la responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Villeneuve en Retz,

Le 11/06/2024

Le Maire

Jean-Bernard FERER

Ampliation de cet arrêté :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve en Retz

Le pétitionnaire

Les Services Techniques

La Police Municipale

